



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## relations financières

Question écrite n° 17686

### Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes que rencontrent les porteurs de titres ottomans et turcs pour être indemnisés. En effet, depuis les accords du conseil de la dette publique ottomane, beaucoup de ces créanciers privés européens dont les Français attendent le respect du calendrier des paiements de tous les pays héritiers débiteurs de l'Empire ottoman, et plus particulièrement la Turquie qui n'a toujours pas honoré ses propres dettes. Il leur paraît important qu'une solution satisfaisante puisse être trouvée pour les porteurs des emprunts ottomans garantis par l'Etat avant 1939, et c'est pourquoi il lui demande si ces derniers pourraient obtenir dans un délai raisonnable une indemnisation comparable à celle accordée pour les emprunts russes, dans les dispositions de l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

### Texte de la réponse

La date de clôture des paiements des titres de ladette publique répartie de l'ancien Empire ottoman, de dette turque 7 % de 1933 et les récépissés provisoires de l'ancien Empire ottoman a été fixée au 10 novembre 1979. Les titres non présentés avant cette date sont à considérer aujourd'hui comme sans valeur. Pour ce qui est des autres emprunts ottomans non encore remboursés aux porteurs, les autorités françaises ont marqué auprès des pays concernés (Etats héritiers de l'Empire ottoman par le traité de Lausanne de 1923) leur volonté de parvenir à un règlement aussi satisfaisant que possible. Les négociations sont toujours en cours et incertaines du fait que les positions respectives des différentes parties prenantes sont assez éloignées. Par ailleurs, certains Etats héritiers de l'Empire ottoman connaissent actuellement des difficultés financières très importantes, ce qui contribue à la lenteur du processus d'indemnisation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17686

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2003, page 3428

**Réponse publiée le :** 4 août 2003, page 6203